

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2026

Étaient Présents : Annie BARBIER, Odile BOONE, Audrey DELAHOUCHE, Sarah DEBUIRE, Stéphanie PERRAI, Benoît BEAUGER, Éric VAN GOETHEM, Rémi FERNANDES, Yohan GRISON, Hubert VAN GOETHEM, Matthieu DOLE

Absents excusés :

Didier PEUVOT donne pouvoir à Sarah DEBUIRE
Jennifer THILLOY donne pouvoir à Stéphanie PERRAI
Myriam VAN GOETHEM donne pouvoir à Audrey DELAHOUCHE
Christopher PARIS donne pouvoir à Hubert VAN GOETHEM

Le compte rendu du précédent conseil municipal n'appelle aucun commentaire.
Néanmoins Mme VAN GOETHEM et Mr PEUEOT devront le signer à la prochaine séance.

En préambule, Monsieur le Maire précise que l'année prochaine les tarifs et dossiers d'inscription pour le périscolaire seront fournis aux parents dès le mois de Juin.

TARIFICATION PERSICOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET CANTINE A PARTIR DU 01 SEPTEMBRE 2026

Suite au contrôle CAF, il nous a été conseillé de modifier la présentation des plages horaires dans l'organisation du périscolaire et de l'extrascolaire (Vacances). Jusqu'alors, le terme « Garderie » était employé pour certaines plages horaires (notamment en début de journée et en fin de journée), or, il s'avère que ce temps est un temps d'activité comme les plages du reste de la journée et qu'il doit être valorisé de la même manière.

Ainsi désormais pour le périscolaire, le règlement intérieur sera mis à jour afin de nommer ce temps d'activité en « Périscolaire ».

Périscolaire

En ce qui concerne les mercredis, les plages horaires de garderie du matin (1h) et du soir (1h) disparaissent pour être intégrées dans les plages périscolaires du matin et du soir.

De ce fait, les nouvelles plages du mercredi sont 08h-12h pour le matin et 14h-18h pour l'après-midi. Cette modification entraîne un changement de tarif pour le mercredi avec l'ajout d'une heure de périscolaire supplémentaire facturé sur une journée.

Nouveaux tarifs

Tarifs Mercredi	Standards		Préférentiels	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
A	4,50 €	9,00 €	3,40 €	6,80 €
B	5,05 €	10,10 €	3,95 €	7,90 €
C	5,60 €	11,20 €	4,50 €	9,00 €

Exemple :

- Pour un enfant (au tarif préférentiel) avec un coefficient B, qui arrive à 08h00 et part à 18h00 :
Nouveau Tarif (hors repas) : 7,90€ → Ancien tarif hors repas 6,20€ + 2 heures de *garderie* 3,40€ = 9,60 €
- Pour un enfant (au tarif préférentiel) avec un coefficient B, qui arrive à 09h00 et part à 17h00 :
Nouveau Tarif (hors repas) : 7,90€ → Ancien tarif hors repas 6,20€

Cette modification entraîne une augmentation du tarif pour certains mais une diminution pour d'autres mais clarifie la facturation et facilite la gestion administrative.

Le contrat d'engagement pour les mercredis reste d'actualité (engagement de 2 mercredis ou 4 demi-mercredis par mois). Un rappel sera fait dans le règlement intérieur pour préciser qu'il sera possible de facturer les mercredis à la demi-journée.

Extrascolaire (Vacances)

De la même manière que pour le périscolaire, les heures de garderies disparaissent et sont intégrées dans les plages horaires du matin et de l'après-midi. Ainsi, l'ancienne plage de garderie du matin de 07h30 à 09h00 est intégrée à la plage extrascolaire du matin (07h30 – 12h00) et l'ancienne plage de garderie du soir de 17h00 à 18h30 est intégrée à la plage extrascolaire de l'après-midi (14h00 – 18h30). Cette modification entraîne un changement de tarif pour la journée d'extrascolaire.

Nouveaux tarifs

Tarifs standards Extérieurs		
Tarifs	Prix à la journée	Prix à la semaine
A	9,80 €	49,00 €
B	10,95 €	54,75 €
C	12,10 €	60,50 €

Tarifs préférentiels Jumélois		
Tarifs	Prix à la journée	Prix à la semaine
A	7,60 €	38,00 €
B	8,75 €	43,75 €
C	9,90 €	49,50 €

Repas

Anciens tarifs

Tarif	QF	Prix du Repas	Prix de 1h30 d'encadrement	Total Repas + encadrement
A	Inférieur à 1000	1,00 €	2,40 €	3,40 €
B	Compris entre 1000 et 2000	3,00 €	2,55 €	5,55 €
C	Supérieur à 2000	3,50 €	2,70 €	6,20 €

Nouveaux tarifs

Tarif	QF	Prix du Repas	Prix de 1h30 d'encadrement	Total Repas + encadrement
A	Inférieur à 1000	1,00 €	2,40 €	3,40 €
B	Compris entre 1000 et 2000	3,10 €	2,55 €	5,65 €
C	Supérieur à 2000	3,60 €	2,70 €	6,30 €

Ces différentes résolutions sont adoptées à l'unanimité.

RETOUR SUR LA SOUTENANCE EN SOUS-PREFECTURE

Monsieur le Maire et Madame BOONE Odile se sont rendus en sous-préfecture pour défendre le dossier de demande de subventions pour la future Mairie.

Monsieur CARDOT, comptable au Trésor Public, avait été sollicité en amont de la rencontre afin de vérifier tous les éléments financiers.

Madame la sous-préfète a été attentive à nos sollicitations et l'octroi des subventions semble être en bonne voie.

Cependant Madame la sous-préfète souhaiterait que la demande de subventions pour le matériel informatique soit différée d'un an.

L'objectif étant d'atteindre un total de subventions (Conseil Départemental, Etat et Fond Vert) d'environ 80%. Les 20% restants pourront être supportés par la commune via des emprunts nouveaux sachant

qu'en 2028, la fin de deux crédits entrainera une baisse d'environ 21 000 euros annuel d'annuités. La nouvelle annuité sera d'environ 8000 euros. Plusieurs banques seront sollicitées pour ces nouveaux crédits.

A l'issue de l'entretien avec Madame la sous-préfète il a été convenu de sa présence lors de la cérémonie du 08 Mai 2027.

SUITE A DONNER A L'INVESTISSEMENT INFORMATIQUE

Monsieur FERNANDES présente les devis concernant l'investissement informatique pour la cyber sécurité budgété en 2026 à hauteur de 2000 euros à l'installation.

Dans un premier temps, il détaille la solution complète comprenant un système de sauvegarde, un pare-feu et des clés d'accès aux ordinateurs pour un montant de 2300 euros pour la première année (installation et loyer annuel) puis 1870 euros pour les années suivantes (loyer annuel – maintenance). Dans un souci d'économie pour la commune il propose une version essentielle ne comprenant que le système de sauvegarde. Le tarif pour la première année est de 1064 euros puis 966 euros les années suivantes.

Afin de réduire encore plus la dépense, une recherche de solution alternative est proposée.

Celle-ci s'articule autour de l'achat par la commune d'un système de sauvegarde local (NAS) couplé à une offre de stockage à distance (Cloud – sur 3 sites physiques différents) via le prestataire OVH. Le tarif de cette solution pourrait s'élever à 900 euros à l'installation et 200 euros de loyer annuel.

Néanmoins Monsieur Fernandes précise que dans cette dernière option, c'est la commune qui porte la responsabilité du stockage, de l'installation et de la maintenance.

Après débat, le Conseil Municipal accepte cette solution à l'unanimité.

EXPOSE DE MADAME BOONE SUR LE BROYAGE DES VEGETAUX

Madame BOONE indique que les déchets verts traités par la communauté de communes représentent un budget de 180 000 euros.

Afin de réaliser des économies elle propose la mise en place d'un broyage communal avec l'aide d'un broyeur, propriété de la communauté de communes, dont les conditions d'emprunt restent à définir.

Le broyat pourra être récupéré par les habitants pour faire du paillage naturel.

Les dates et organisations restent à définir.

QUESTIONS DIVERSES

Plusieurs conseillers font remarquer que la vitesse de circulation dans le village est anormalement élevée.

D'autre part, concernant les problématiques d'aboiements intempestifs, Monsieur le Maire précise que des rappels ciblés et individuels ont été réalisés auprès des propriétaires.

Monsieur VAN GOETHEM Éric signale un manque d'entretien de certains administrés le long de leur propriété. Un rappel sera effectué dans le prochain journal « Les Echos de Jumel ».

Monsieur GRISON Yohan a été missionné par Monsieur le Maire pour étudier la possibilité d'une climatisation partielle ou totale de l'école. Monsieur GRISON travaille sur le sujet, des devis sont en cours, il évoque un projet d'investissement de 12 000 euros pièces et main d'œuvre hors raccordements électrique pour une climatisation partielle. Il recherche actuellement des partenaires financiers pour ce projet. Une présentation détaillée sera faite lors d'un prochain conseil.

Madame BARBIER Annie évoque la problématique de stationnement longue durée de certains véhicules dans la commune.

Monsieur FERNANDES Rémi souhaite constituer une nouvelle rédaction au sein du conseil pour le journal de Jumel. Seraient intéressés de façon non exhaustive : Madame PERRAI, Madame DELAHOCHÉ, Monsieur DOLE, Madame BOONE, Monsieur BEAUGER, Madame DEBUIRE, Monsieur

le Maire et Monsieur FERNANDES. Il est précisé que Madame GRISON participera à nouveau à la mise en page du Journal.

Monsieur PARIS Christopher rejoint l'assemblée en fin de séance. Il souhaite une revalorisation des tarifs de location de la salle communale. Il propose deux tarifications, une pour les jumélois et une pour les extérieurs. Après discussion il est proposé un tarif de 275 euros (Week end avec vaisselles offertes) pour les jumélois et un tarif de 325 euros (Week end) pour les extérieurs.

Ce nouveau tarif s'appliquera au 1^{er} Janvier 2027 pour les sollicitations nouvelles.

Le tarif en semaine sera étudié à la prochaine séance.

Monsieur BEAUGER Benoît évoque le départ en retraite en fin d'année de Madame CAPLAIN. Une réception en son honneur aura lieu lors des Vœux du Maire 2027 qui se tiendra le 15 Janvier 2027.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.